

Réponse de Mr Vastel, maire de Fontenay à l'article sur l'abattage des arbres du 26 rue des Potiers

Je lis votre article intitulé « [pourquoi l'abattage des arbres du 26 rue des Potiers a-t-il été fait sans concertation avec les riverains ?](#) ». Il me paraît très illustratif des symptômes récurrents de la démocratie locale auxquels sont confrontés les élus locaux et c'est pourquoi je prends la liberté de vous répondre.

Tout d'abord un rappel de la loi : l'abattage d'arbres ne constitue pas un événement de nature à organiser une concertation ou à demander une autorisation de la mairie, sauf arbre considéré comme remarquable et protégé dans le cadre du PLU, qui ne peut être réalisé sans raisons motivées et sans l'autorisation de la mairie.

Les arbres trentenaires ici concernés ne faisaient l'objet d'aucune protection particulière. Et ce bien que le PLU instauré par notre équipe ait fait le choix de protéger largement les arbres qui sont partie intégrante de notre patrimoine. 106 arbres remarquables sont désormais protégés, alors que seuls 9 arbres faisaient l'objet d'une protection dans le cadre du POS.

Vous affirmez que le projet de construction n'est pas connu. Pourtant il a été évoqué, en tant que partie intégrante du projet de rénovation des Paradis, lors de chaque réunion publique organisée à la maison de quartier, et le plus souvent en présence des riverains.

(https://media.fontenay-aux-roses.fr/fileadmin/fontenay/MEDIA/Quartiers/Quartier_des_Paradis__le_renouveau/Presentation_reunion_publicue_du_23_mai_2018.pdf)

Mieux, les riverains ont été reçus à deux reprises par la mairie, par les élus concernés dont je fais partie, en présence des services. Le cahier des charges ayant servi à l'appel d'offres pour sélectionner un cabinet d'architectes leur a été communiqué, et sur notre demande insistante, le bailleur a tenu le plus grand compte de leurs préoccupations. Notamment en termes de hauteur du bâtiment projeté sur la rue des Potiers, qui sera R+1 afin de permettre une transition douce vers les pavillons, alors même que le PLU et les bâtiments qui lui font face auraient autorisé une bien plus grande hauteur. Le traitement de façade leur a été soumis et est en cours de modification à la suite de la dernière réunion. De nombreux riverains se seraient mobilisés pour les arbres. Pourtant, lors des deux réunions de concertation ils n'ont pas soulevé ce point comme prioritaire. (https://media.fontenay-aux-roses.fr/fileadmin/fontenay/MEDIA/Quartiers/Quartier_des_Paradis__le_renouveau/Presentation_reunion_publicue_du_23_mai_2018.pdf) Seuls deux d'entre eux, qui sont à l'origine de la pétition qui a rassemblé 300 signatures sur la base d'un intitulé particulièrement inductif ont fait de ce point un point de blocage, leur demande étant en fait de réduire de trois appartements supplémentaires la construction (déjà volontairement limitée) de logements sociaux par Hauts-de-Seine Habitat.

Les riverains ont d'ailleurs été reçus en septembre dernier par le Directeur général de Hauts-de-Seine Habitat à ma demande, pour évoquer ce projet. Le bailleur leur a, à cette occasion, indiqué qu'il ne pouvait aller plus loin en termes de concessions aux riverains. La suppression de ces trois appartements étant justifiée par les deux riverains au motif qu'ils considéraient comme inacceptables que ces trois arbres ne soient plus visibles de leurs fenêtres.

Ce projet a d'ailleurs été évoqué il y a quelques jours encore lors de la réunion du conseil de quartier, en présence des riverains, et a fait l'objet d'échanges assez vifs avec les habitants du quartier des Paradis présents, excédés par les propos tenus en réunion.

Je crains donc que votre article ne se fasse que l'écho d'un nombre réduit de personnes et soit fortement incomplet.

Il est cependant très illustratif des problèmes systématiquement rencontrés désormais par l'action municipale. Le fait que quelques personnes tiennent volontairement des propos sans rapport avec la réalité des faits, et considèrent comme insupportable tout accord négocié qui ne soit pas à 100% leurs positions initiales est un problème difficilement soluble. Par nature, toute négociation arrive à un compromis qui ne peut satisfaire complètement aucune des deux parties. Car la démocratie ne peut fonctionner sur la base du consensus qui est un but inaccessible mais ne peut avancer que par le compromis, seul gage de réalisme.

Le relai complaisant (ce qui n'est pas le cas de votre blog, et qui explique ma réponse aujourd'hui) et parfois non dénué d'arrière pensées politiques de certains blogs qui ont pour seul objectif de dépeindre l'action municipale et le maire en particulier sous un jour le plus déplaisant possible est un poison pour la démocratie. Car pour vivre et débattre, la démocratie a besoin de respect et d'une bienveillance minimale. Elle a besoin que nous considérions l'autre (y compris son adversaire politique) avant tout comme quelqu'un qui a le souhait d'œuvrer positivement, même lorsque ses opinions ou ses projets diffèrent des nôtres. La démocratie s'accommode mal des sarcasmes méprisants, des

affirmations péremptoires et des sous-entendus injurieux qui peuplent certains blogs. Faut-il rappeler que l'équipe municipale n'est que le rassemblement de citoyens fontenaisiens ayant décidé de consacrer de leur temps et de leurs loisirs et de leur énergie à leur ville et à leurs concitoyens ? La chose est rendue plus complexe encore par la montée d'une sorte de prééminence de la légitimité individuelle par rapport à la légitimité collective. C'est d'ailleurs ce travers que pointe le philosophe Marcel Gauchet comme un des plus impactant dans la crise de confiance que traverse notre démocratie. Car ici, est-il besoin de rappeler que l'objectif de cette construction est de faciliter le relogement de 833 familles qui vivent dans des immeubles vétustes, inconfortables, et dont la présence d'amiante rend toute rénovation partielle extrêmement difficile.

Faut-il attendre l'effondrement d'un immeuble des Blagis pour considérer ce dossier comme prioritaire par rapport aux intérêts personnels de quelque uns ?

Ne doit-on pas considérer ici comme indécentes, les préoccupations de deux personnes alors même que des arbres seront replantés et que le jardin public sera agrandi par ce projet, longeant la rue des Potiers pour l'agrément de tous mais aussi des propriétaires qui, pour certains, font ici la fine bouche alors que la rénovation du quartier confortera la valeur de leur patrimoine ?

Je livre ces réflexions en réponse à votre texte. Je voudrais rappeler à certains qui exigent une démocratie instantanée permanente qui ne peut exister que dans l'hyper proximité, les dangers qui pèsent aujourd'hui sur l'échelon communal dans le cadre de la réforme territoriale qui recentralise notre pays comme jamais.

La perte chaque année de compétences supplémentaires pour nos villes se traduit inéluctablement par un éloignement décisionnel qui ne pourra que multiplier des situations, cette fois-ci bien réelles d'absence de toute concertation. Tout le contraire de la démarche de proximité entreprise par notre équipe depuis 5 ans, de la co-élaboration réalisée aux Blagis, des votes sur les options du centre-ville, ou de la concertation que j'annoncerai dans quelques jours au conseil municipal.

Bien à vous,

Laurent Vastel

Maire de Fontenay-aux-Roses

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine